Les foires d'Ingrande et le champ de foire :

La vie de tous les jours est dure mais ponctuée de nombreux jours chômés propices à faire la fête.

Dès le 13ème siècle, on compte déjà 3 foires annuelles à Ingrande placées sous l'autorité des Comtes d'Anjou et des seigneurs de Craon.

A partir du règne de Louis XI qui affirme sa mainmise sur l'Anjou, c'est le Roi lui-même qui délivrera les autorisations relatives aux foires annuelles sous la forme de lettres patentes.

Il existe alors quatre foires annuelles à Ingrande :

La première le jour de la Mi Carême

La seconde la dernière fête de la Pentecôte

La troisième le jour de la (Sainte) Madeleine (22 Juillet),

La quatrième le jour de la Saint Martin (11 Novembre),

avec en outre un marché le Mercredi de chaque semaine.

En 1598, des lettres patentes sont délivrées par Henri IV qui autorisent la tenue de seulement deux foires annuelles à Ingrande :

à la Mi Carême et

à la Saint Macé (ou Saint Matthieu),

mais avec autorisation de 3 marchés par semaine les Lundi, Mardi, et Vendredi

En Avril 1752, le Comte de Serrant, Baron d'Ingrande décide de construire à ses frais des halles en dur, avec bancs et étals, « pour mettre à couvert tant les marchands que les marchandises »

Il reçoit en contrepartie en Août 1755 des lettres patentes du Roi Louis XV confirmant officiellement la « permission donnée à Messire François Walsh d'ouvrir les halles, bancs et étals » qu'il avait fait construire et aménager, en même temps qu'il autorise la tenue à Ingrande de deux foires annuelles supplémentaires les 24 Mai et 25 Juin, en complément des deux foires annuelles qui y existaient déjà à la Mi Carême et à la Saint Matthieu.

Ainsi se tiendront désormais dans ces halles et sur la place située au devant de celles-ci et qui en gardera le nom, 4 foires annuelles en plus du marché hebdomadaire chaque Vendredi :

à la Mi Carême,

à la Saint Matthieu,

et ces deux nouvelles foires : le 24 Mai (Pentecôte) et le 21 Juin (Eté), pourvu toutefois qu'il n'y ait aucune autre foire à ces mêmes dates à 4 lieues à la ronde.

Ainsi, depuis le 13ème siècle, on constate la permanence d'une foire à la Mi-Carême, tandis que celle de la Saint Matthieu ne semble s'établir qu'à partir de la fin du 16ème siècle.

Le champ de foire quant à lui, nait en 1790 de l'acquisition par la Commune d'Ingrande d'un vaste terrain planté de vignes, appelé « le Clos de la Ville ». C'est à partir de cette époque que ce grand espace dégagé accueillera les manifestations et foires d'Ingrandes durant les 19ème et 20ème siècles.

Il sera par la suite aménagé avec des blocs de granit supportant des barres métalliques pour contenir les bêtes ; Une bascule publique (toujours existante) y est installée en 1906 ; lors des foires, les jeunes animaux traversent le nouveau pont pour être vendus aux fermiers des herbages du Nord ; la gare de marchandise est un véritable corral ou attendent les wagons à bestiaux (Hommes 40 ; chevaux : 8, en long).

Les hôtels du Lion d'Or, de la Boule d'Or, de la Belle Etoile n'hésitent pas à transformer leurs communs en étables d'une nuit.

Toutes les rues sont occupées par les marchands de toutes sortes; La fête et les bals s'organisent sous les lampions et accompagnent la mise en perce de barriques d'un muid (220litres) ...

Cependant, la localisation du marché du Vendredi va susciter de multiples et virulents débats au moins jusqu'en 1822.

Il semble que les tenants de la tradition optent pour la place des Halles.

En 1797-1798, les révolutionnaires choisissent, pour le 5 de chaque décadi, la place du Centre, appelée alors de l'Egalité (actuellement place de l'Eglise), avec les arguments suivants :

le sol de la place des halles est inégal et rocheux et débouche dangereusement sur le rivière la halle ancienne est trop petite

la place de « l'Egalité » est près du bac, et près du Temple de la Raison, c'est à dire de l'église désaffectée où les marchands peuvent se retirer avec leurs denrées en cas d'intempéries ;

Les marchands s'habitueront à ne plus craindre la damnation éternelle pour profanation sacrilège de l'ex-église car ils seront satisfaits de pouvoir protéger leurs denrées des intempéries et du vol

Les dimanches et jours fériés sont jours de marché supplémentaires pour attirer la foule qui n'a plus de messe pour occuper ses dimanches...

Mais les grandes foires sont régulièrement perturbées par la Guerre de Vendée :

A la saint Matthieu 1793, les vendéens tirent du canon depuis la rive Sud sur les badauds de la foire. A la 24 de Mai 1794, des fanatiques mettent le feu à l'église.

L'année suivante, ce sont les militaires de la garnison, enrichis de leur solde, qui s'enivrent et qui, excités par les «Vive le Roy» jaillissant de la foule, créent de nombreuses bagarres : « une armée honnie des uns, aidée des autres mais subie par tous » souligne le chroniqueur de l'époque.

A la 24 de Mai 1799 le commerce ne va toujours pas mieux : la foire est repoussée de deux jours par la Municipalité à la suite de l'attaque de la diligence postale par les Chouans ; mais elle se tiendra tout de même, du coté breton dans un endroit secret, connu de tous.

Le deuxième marché hebdomadaire se maintiendra, après la période révolutionnaire, les jours des fêtes d'obligation et les dimanches puisque le curé se plaint en 1826 du désordre que cela crée autour de son église, lors de la messe.

Après la Restauration, Ingrande devient une cité très commerciale ; C'est « la ville » pour les habitants des paroisses alentour. La gare du chemin de fer Nantes-Orléans, les chalands encore nombreux, la construction du pont favorisent les nombreux échanges ; en 1865, par Monsieur du Fretay, le maire, plaide pour la construction du pont « qui reliera la rive gauche, agricole, prospère et intelligente à la rive droite fertile mais arriérée »:

Les foires passent alors de 4 à 12 par an. Les deux places concurrentes sont occupées :

- Place de l'église, en haut : les lacets, les chaussures et sabots ; au dessous, de chaque coté : les fruits et les légumes ; en bas, les sardines, le poisson et les veaux.
- Place des halles : Les potiers du Fuilet, les petits cochons, légumes, volailles, œufs, beurre et gibier.

Il est interdit d'aller au devant des marchands (afin de faire jouer à plein la concurrence); Les revendeurs ne peuvent commencer leurs achats qu'une heure après l'ouverture des marchés : les denrées périssables à 6 heures, le fil à 7 heures, le chanvre à 8 heures.

Cette animation perdure jusque dans les années 1970, mais de nos jours, ne subsistent que les deux foires de la 24 de Mai et de la saint Matthieu et les marchés du Vendredi.

Jean Louis BEAU